

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE OUTRE-MER

INSTITUT FRANÇAIS D'OCEANIE

L'ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

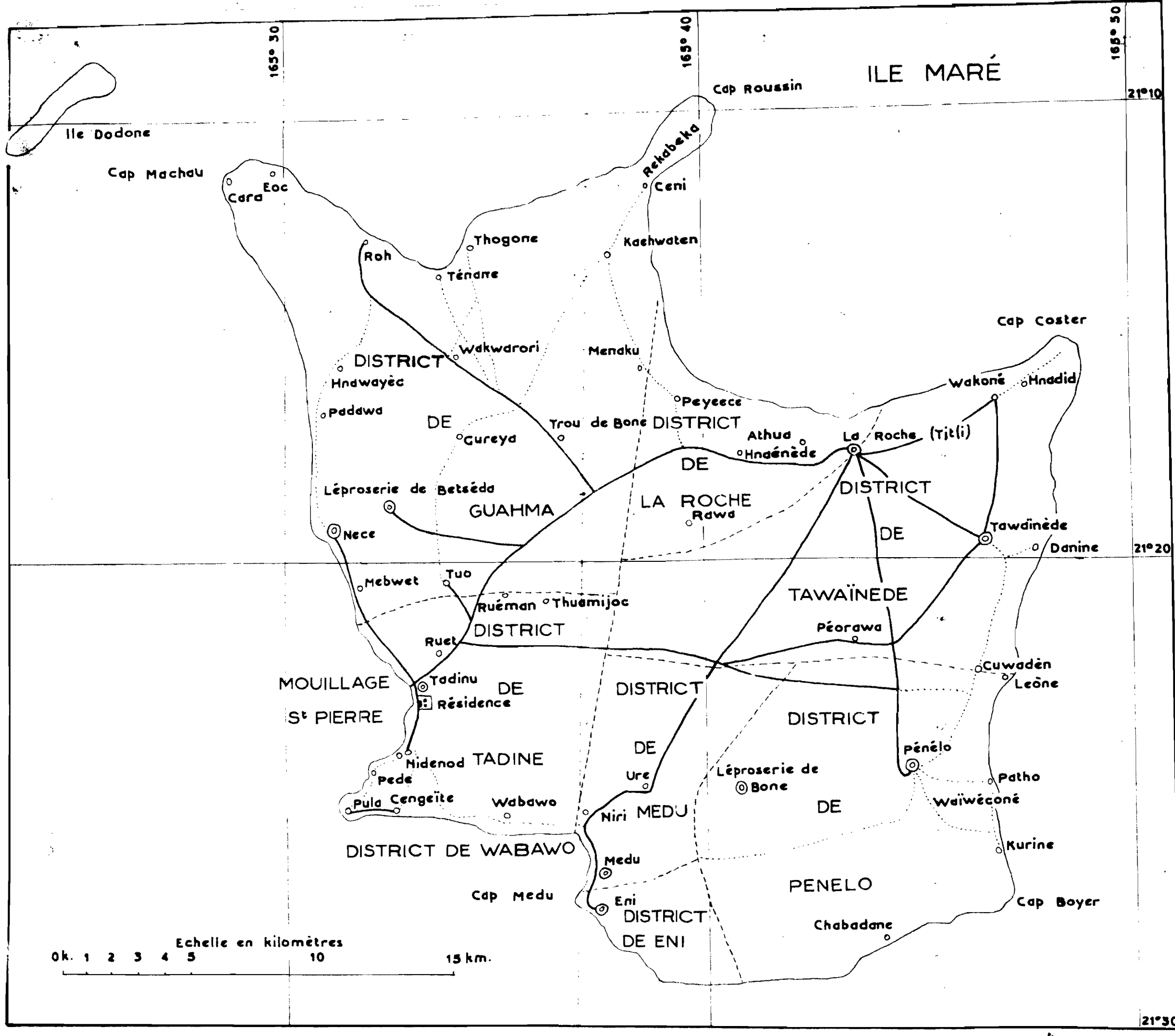
TRADITIONNELLE A MARÉ

(ILES LOYALTY)

par

Jean GUIART

Ethnologue de l'Institut Français d'Océanie



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE OUTRE-MER

INSTITUT FRANCAIS D'OCEANIE

x

x

x

L'ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

TRADITIONNELLE A MARE

(Iles Loyalty)

par

Jean GUIART

Ethnologue de l'Institut Français d'Océanie

x

x

x

L'ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE TRADITIONNELLE

A MARE (ILES LOYALTY)

La côte découpée aux atterrages peu sûrs, les falaises coralliennes, la brousse dense et peu élevée, il y a tout un aspect âpre de Maré qui tend à voiler à l'observateur de passage la vie moderne ou traditionnelle de l'Ile. La réserve première des habitants envers le nouveau venu, accroît l'impression d'isolement que donnait déjà le milieu physique.

L'Ile de Maré aurait été découverte par le Capitaine Butler du "Walpole" en 1800 ou en 1803 par le navire "Britannia". Elle fut appelée Britannia par Dumont d'Urville qui en détermina la position en 1827.

En 1841 et 1842, les premiers évangélistes protestants originaires de Samoa, Tatayo et Taniela, puis Fao l'année suivante, débarquèrent du navire missionnaire anglican, le "Camden". Ils furent suivis plus tard par des missionnaires européens.

La prise de possession de fait par le Gouvernement de Nouméa n'eut lieu qu'en 1864. Deux ans plus tard, débarquaient les premiers missionnaires catholiques. C'est peu après que se marque le début de guerres sanglantes provoquées en partie comme ailleurs (Ouvea, Fiji) par l'opposition qui existait alors entre missionnaires de confessions différentes. Le double facteur de la présence des missionnaires se dénonçant l'un l'autre et la possibilité à cette époque d'acquérir facilement des armes à feu, donnèrent aux hostilités un caractère d'acharnement que n'avaient pas jusqu'alors les guerres menées à la mode traditionnelle. Ce n'était là que la répétition d'événements qui marquèrent dans tout le Pacifique la coexistence de missions ennemies et d'aventuriers de toutes sortes. L'administration française d'alors, partagée entre ses sentiments anti-britanniques - et souvent pro-catholiques - et son désir d'équité, placée dans une position difficile et infiniment complexe, fut parfois le jouet de l'une ou l'autre partie.

Il en est résulté qu'une politique administrative hésitante et peu définie, se conjuguant avec la persistance des inimitiés anciennes sous le masque de deux confessions chrétiennes, ont permis au pays de conserver et même d'affirmer dans une certaine mesure son organisation politique traditionnelle. C'est du moins ce que l'analyse qui va suivre voudrait essayer de faire sentir au lecteur.

On trouvera ici la plupart des faits nécessaires à l'analyse sociologique; mais il a paru inutile de se pencher trop sur l'aspect d'anecdote historique; à chaque fois qu'un détail historique a semblé pertinent, il a été inséré dans le texte ou mis en note de bas de page. L'orthographe utilisé est celui reçu localement(1) à part des modifications minimales; dr et tr ont été changés en ð et t, les lettres entre parenthèses correspondent à un phonème le plus souvent éliminé par le sujet parlant.

(1) Toutes les lettres sont prononcées en principe.

c	= tch	u	= ou
sh	= ch	û	= u français
g	= gu	th	= th anglais doux (thing)
ng	= son de l'anglais: king	dh	= th anglais dur (the).

PRINCIPES DE LA SOCIOLOGIE LOCALE

La famille restreinte, ne diffère de son corollaire européen que par les interférences du système local de parenté classificatoire; ce sujet très particulier est provisoirement hors de notre propos.

La cellule sociale de base qui nous intéressera ici est donc le clan - gulnamenèng - qu'en langage technique on définirait comme exogame, matrilocal et patrilineaire. Cela signifie que le clan est possesseur d'un territoire correspondant à l'ensemble des propriétés individuelles, plus une zone d'appartenance plus ou moins bien déterminée; que la fonction de membre d'un clan se transmet en lignée masculine et que d'un point de vue général, la population féminine du clan doit être considérée comme flottante - on envoie ses filles se marier au dehors, on principe à l'endroit d'où l'on a reçu leurs mères.

Chaque clan porte un nom, repris par les individus, à la suite de leurs prénoms; ce nom est précédé de la particule si (qui serait la plus noble, correspondant à une plus grande ancienneté⁽¹⁾) ou serei ce qui signifie dans l'un ou l'autre cas: habitants de. Par suite, les noms de clan désignent le plus souvent des lieux géographiques. Malgré ce principe, il apparaît que le nom tend à prendre un caractère fonctionnel, comme par exemple pour les si niacu(e) qui ne se réclament pas d'une même origine, et malgré la communauté de nom peuvent se marier entre eux; par ailleurs, les combinaisons si fréquentes de noms pour désigner les sous-clans, amènent à faire oublier la valeur originelle des appellations. Ex.: (Si Wakwarori serei Gowi serei Pakon).

Les clans ont la prérogative d'appartenances particulières, qui peuvent être une technique agricole ou artisanale, le plus souvent appuyée d'une technique magique, d'un wacèng; ce peut être une sorcellerie de mort (Kaze) utilisée pour la guerre, au profit d'un chef, ou à des fins personnelles; d'une divinité protectrice du

pas

(1) Cette affirmation ne doit être considérée comme absolue.

du clan (yaac(e)), dont elle est parfois l'ancêtre - remplacé pour d'aucune par la faveur de lutins (mwaica) qui peupleraient la brousse. Une liste des clans de l'île disposée en appendice permettra de se rendre compte de la grande variété des cas et par conséquent du caractère flottant du système dont seule une description complète peut rendre compte.

Le clan vit sous l'autorité d'un chef (toka gubnamenèng), qui théoriquement est le plus ancien de la lignée aînée. Les clans sont loin d'être l'un par rapport à l'autre égaux en droits. Au contraire ils s'étagent suivant une hiérarchie⁽¹⁾ d'apparence pyramidale, les clans ayant chacun une fonction, des droits, ou des prérogatives particulières vis-à-vis, non pas tellement du clan, mais de la personne du Chef (retok, doku) placé au-dessus d'un groupe de clans. Ce retok ne correspond pas au petit Chef⁽²⁾ du vocabulaire administratif; les tribus ou villages d'aujourd'hui sont des créations récentes et souvent artificielles. On a regroupé arbitrairement en une tribu des groupes de clans indépendants les uns des autres (cf. Thogon(e)) ou encore imposé un chef à des clans apparentés qui n'en avaient jamais eu (cf. Hnadié). Dans le premier cas, afin de calmer la susceptibilité, la coutume s'est établie de faire passer certaines chefferies locales d'un clan à un autre, suivant une ligne de succession inattendue pour des Délégués administratifs nourris dans les principes de la loi salique.

Au-dessus des chefs locaux vient le doku hmavai, qui, lui, correspond mieux au grand Chef administratif⁽³⁾. C'est le sommet de la hiérarchie; il peut être immédiatement au-dessus des chefs locaux ou avoir entre eux et lui un ou plusieurs intermédiaires. Le tableau des clans en annexe en donne de nombreux exemples.

Ces grands chefs et les chefs de clans les plus importants ont un nom dynastique repris à chaque génération: Tamumu à la Roche (chefferie si Tae), Hnaisilin à Nece, Wackoson(e) à Eni (Chefferie si Med(u)si Hneod), Kuanene sereí Wo et Waraw(i) si Pur(e) à Gwama, etc..

-
- (1) Il y a bien hiérarchie puisqu'il y a ordre de préséances à l'occasion de l'offrande des prémices (hnadu).
 - (2) Quand on voulut nommer un petit Chef à Congeite, il y eut de nombreuses protestations. On crut alors qu'il s'agissait de la personne du Chef proposé. En réalité, cette initiative dérangeait les habitudes traditionnelles d'allégeances diversement orientées, à l'intérieur d'un même village.
 - (3) La plupart des grandes chefferies, comme il est de règle aux Iles Loyalty, sont d'origine récente - six générations en général - et étrangères à leur district actuel. Mais il ne semble plus y avoir de chefferies d'immigrés directement - oh il n'y a plus les preuves de leur origine extérieure à l'île; il y a par contre de nombreux clans, même importants, originaires de Lifou ou d'ailleurs.

Les liens entre ces différentes catégories se définissent par l'offrande annuelle des prémices, dont les variantes permettent de nuancer le schème des subordinations. On doit distinguer différentes catégories d'hommage.

- le hnadu⁽¹⁾ est l'offrande classique des prémices de la récolte d'ignames, offrande que l'on va en cérémonie déposer suivant un rituel particulier dans une enceinte distincte à l'intérieur de la chefferie.

- le lakaka⁽²⁾ (ou laekodaru en la langue cérémonielle pene iwateno) est une offrande plus discrète et dont la date n'est pas déterminée par le chef. Elle est la marque des alliés et non plus des sujets directs. La fourniture de poisson ou de fruits de mer au chef peut, si l'on veut, se rattacher à cette catégorie.

- le puec(e) est une offrande irrégulière et indique une subordination à peine marquée. Il peut se superposer parfois aux deux premiers. Il requiert une préparation assez importante à cause de la nombreuse assistance qui se déplace obligatoirement.

- le ken o re rawa ou (wahnare) est le tribut que l'on doit au propriétaire du terrain si l'on a voulu, pour une raison ou une autre, travailler une autre terre que la sienne, quel que soit son propre statut social (ou si l'on est émigré sur une terre étrangère). On peut en rapprocher le présent qu'il faut offrir aux gens du bord de mer, aca cele, maîtres de la pêche, avant de se livrer à cette occupation sur leur territoire.

L'OFFRANDE DES PREMICES

La catégorie du hnadu nécessite une étude plus précise qui en montrera la complexité; l'offrande des prémices est l'acte rituel fondamental, à chaque année répétée, non seulement de la vie du groupe, mais encore de celle de l'individu.

-
- (1) Mot à mot d'après le R.P. DUBOIS: ce qui a été cultivé. cf. R.P. Dubois (M.) - La propriété foncière maréenne au temps du paganisme. Etudes Mélanésiennes, Nlle Série, Troisième année, n° 5, Janvier 1951, pp. 67-68.
- (2) Mot à mot d'après le R.P. Dubois: le jus de la nourriture (ouv. cité). Mais la sociologie de cette offrande n'a pas la rigueur décrite par cet auteur. Elle peut d'ailleurs se superposer en cours d'année au hnadu et être alors la marque d'un attachement particulier ou le signe d'une année particulièrement bonne.

En effet, suivant les termes mêmes d'un texte du grand Chef Henri Naisseline: "... Le cinquième fils apporte ses prémices au quatrième fils, le quatrième, accompagné du cinquième apporte au troisième et ainsi de suite, jusqu'au second, qui avec tous ses frères, apporte les prémices au premier né. Et tous ensemble vont l'apporter au chef de clan..." Par d'autres intermédiaires, le tas d'ignames à chaque fois diminué, en même temps que grossi, ira se répercuter jusqu'au grand Chef.

On ne peut insister trop sur le caractère cérémoniel de la présentation des prémices. Le don offert consiste en ignames waɗa-wa, dites "ignames du chef", celles auxquelles la tradition donne le plus de valeur. L'essentiel de la chose est à un moment donné de déposer les fardeaux d'ignames - qui jusqu'alors ne doivent pas quitter l'épaule à partir du moment où ils ont été chargés - dans une cour particulière (gukag) fermée d'une barrière, et qui contient une case⁽¹⁾ (methuma) où les dignitaires de la chefferie rangeront ensuite par ordre les tas d'ignames reçus. A chaque offrande, le chef doit donner en retour un présent dit shoɗul: monnaie indigène dera, bracelets coquillages; aujourd'hui, selon le cas, c'est de l'argent européen, un morceau d'étoffe, ou éventuellement une tête de bétail, suivant l'importance de la contribution reçue et le rang du donateur. Les tas d'ignames déposés dans la cour sous la direction du chef de clan, ont leur place marquée, plus ou moins éloignée de la porte de la case, suivant la proximité parentale du clan d'avec celui de la chefferie. De la part du donateur, la présentation se réduit en peu de mots à la désignation du tas et au regret de son peu d'importance; sur ce l'acania doku, principal dignitaire de la maison du chef remercie un peu plus longuement; le shoɗul est donné par le chef, ou plutôt par sa femme⁽²⁾ l'angaishola. Aucune danse ni aucun chant ne viennent compléter cet ordre du jour.

L'offrande des prémices à Nece.

La chefferie du district de Gwahma est aujourd'hui à la tête d'une organisation complexe, qui bien loin de s'effriter s'est renforcée depuis la prise de possession. Le déroulement du hnadu à la chefferie Naisseline en donnera une image presque complète.

(1) Ne peuvent coucher dans cette case que l'acania doku et le chef avec sa première épouse.

(2) Ce serait là un développement récent. Autrefois, selon le rang de la chefferie, ç'aurait été le rôle du chef ou de son acania doku (information du grand Chef Stéphane Waikèdre de Tadin(u)).

Le tout se déroule sur plusieurs jours, après certains préparatifs. Au mois de février, le clan des si Non(e) si Degene de Nece, serviteur particulier de la chefferie, envoie un de ses représentants voir si le grenier du chef est vide, à l'intérieur du gukag. Lorsque cela est, le clan prépare un "bougnat" dit de famille, composé de feuilles de lianes comestibles, de bananes et de poisson, à l'exception d'ignames; ce "bougnat" ou agwac est offert nuitamment au grand chef. Après cela c'est au tour du clan serei Tadèng serei Hnare(1) de décider l'ouverture de la saison de la récolte, en présentant au grand chef un "bougnat" composé de jeunes ignames wadawa. Tout cela se décide en dehors de la personne du chef, qui lui n'a d'autre rôle que de recevoir les offrandes, qui représentent pour lui en quelque sorte à chaque année une nouvelle investiture(2). Ce dernier "bougnat", dit gèl est pour Waraw(i) si Pur(e), acania doky, le signal de préparer l'offrande, qu'il doit faire le premier une semaine après, non sans avoir fait procéder à l'avance au nettoyage complet du gukag et s'il le faut à la réparation de la case grenier (methuma). Waraw(i) offrira son hnadu avec ses sujets; il sera suivi le même jour par les clans des si-nemonèng, serviteurs particuliers du chef(3): si Non serei Degene, si Non serei Tawe, si Etuckel si Hnacroc(e) et d'autres clans jouissant d'un statut spécial comme les si Kora, les si Hnabung, et les si Xacace serei Purom. La coutume veut que l'action de ces clans soit ainsi concertée parce que leur ensemble serait à l'image du padoky, de la puissance de la chefferie(4) (cf. infra le tableau des fonctions à l'intérieur de la chefferie).

Cela fait, c'est alors que les sous-clans les plus proches de la chefferie décident du jour de l'offrande générale et en avertissent le grand ordonnateur serei Wo. Le jour du hnadu, ces clans défilent dans l'ordre de proximité parentale, les clans classés comme abu nà Yeiw, les serei Wo, les serei Wakwaror(i), les serei Gowi, les serei Thuma, les serei Tan(o). La présentation des tas d'ignames, disposés suivant l'ordre coutumier, est faite avec des discours appropriés auxquels répondent d'autres en remerciement;

(1) Ils sont censés agir ici au nom de Wahnara serei Gwam(a).

(2) Il est arrivé, lors de difficultés religieuses vers 1890, à la suite de l'expulsion du missionnaire britannique Jones, qu'une grande partie de ses sujets refusent l'offrande du hnadu au grand chef Nciwene Hnaisiline qui s'était rallié au Pasteur français Cru, mis en place par l'Administration.

(3) Ceux qui exécutent à l'ordinaire tous les travaux à l'intérieur de la chefferie.

(4) Un clan de guerrier (si Kora), un des clans chargés de la guerre magique (si Hnabung), et un des deux clans assurant la sécurité de la personne du chef (si Xacace).

c'est ensuite le tour de tous les autres clans venus du dehors, clans de chefferies de moindre importance ou clans autonomes pour une raison ou pour une autre. A chaque fois, c'est la femme du chef, l'angaishola, qui remet le présent traditionnel en contre partie des vivres reçus.

Parmi les clans qui viennent apporter leurs prémices et qui ne représentent qu'eux-mêmes, certains n'ont pas le droit de pénétrer dans le gukag et doivent laisser leur offrande au dehors, sans que le chef fasse mine d'y prendre garde, et sans qu'il puisse les en remercier publiquement⁽¹⁾; ce sont les clans serei Wacebeu si Hnacangom et le sous-clan des si Hnacu(e) acania ni waraw(i), résidant à Rô. Ils vont directement au grand chef depuis une querelle qui les a séparé de leur ancien chef; Naisseline reçoit leur offrande, mais ne peut les admettre à l'intérieur de l'enceinte avec la généralité de ses sujets, sans avoir l'air d'approuver ce transfert d'hommage et froisser ceux qui s'en considèrent encore lésés.

Une fois que les représentants de tous les clans auront passé la porte du gukag et déposé leurs ignames à l'intérieur, le lendemain matin, trois clans viendront ensemble, les derniers, afin de terminer l'affaire; leurs tās seront d'ailleurs déposés à proximité immédiate de la porte que dans le langage figuré d'usage, ils sont censés clore⁽²⁾. Ces trois clans, dits aca wakoko, maîtres des ignames, apportent leur offrande dans l'ordre suivant: serei Gwam(a) et serei Wacebeu, en même temps, suivis par les serei Tādeng. Leurs ignames proviennent de champs (hneod, hnogi) spécialement travaillés à l'intention du chef. Au-dessus de chaque tas est posé une igname longue particulièrement appréciée, dite paelesa, dont la tête est posée dirigée vers le chef. L'angaishola, la femme du chef, prendrait cette igname et la déposerait elle-même dans le grenier, pour marquer la place où chaque tas devra être transporté. Les informateurs appartenant à ces clans (les plus anciens habitants du district⁽³⁾) se montraient fiers de ce que leurs prémices auraient été plus particulièrement réservés à l'alimentation du chef et n'étaient pas distribués par lui à ses parents. En réalité la destination définitive des ignames rassemblées à l'intérieur du gukag est l'affaire du grand chef lui-même et le détail en reste généralement ignoré afin d'éviter de froisser les susceptibilités des prestataires.

-
- (1) Il le fera néanmoins s'il en a l'occasion sans attirer l'attention et sans déranger le cours de la cérémonie.
 - (2) Aujourd'hui ils ferment la porte et vont porter la clef à la femme du chef.
 - (3) Les serei Gwam(a) détenaient la grande chefferie avant les abu ni Yeiw.

A l'échelle des chefferies de moindre importance, le cérémonial, toujours empreint du même sérieux, est évidemment moins complexe. En pratique, la différence essentielle à connaître est celle qui joue entre les clans qui donnent le hnadu et ceux qui ne sont redevables que du laekodaru (lakaka). On les trouvera indiqués normalement, avec leurs allégeances, dans les listes en appendice. Mais de ce point de vue, il est intéressant de remarquer qu'au temps de la deuxième génération précédant celle du grand chef actuel une certaine réorganisation de la chefferie de Nece s'effectuait, deux groupes de clans, assujettis anciennement au seul laekodaru, devenant sujets plus directs par l'offrande annuelle du hnadu: les si Waek(o), (1) ceux-ci à la suite de dissensions intestines et les Acakaze si Lehmi, ces derniers les sujets les plus éloignés et probablement jusqu'alors les plus autonomes de Nece. Aussi maintenant le nombre de ceux qui offrent le laekodaru au grand chef Naisseline est-il assez restreint; on peut y rattacher d'un point de vue formel ceux dont l'offrande est particulière, correspondant à une fonction spéciale. La liste s'en établit alors ainsi:

Acakaze si Tadere (Kaehwatin), fournisseurs de poisson pour la grande chefferie.

Si Tahnèd (Mebwet)

idem

Si Waeké) serei Wo (Ro)

"

Si Cara (Ro)

"

Si Non(e) serei Tawe (Neco)

"

Si Non(e) si Degeno, donnent le "bougat" dit aewoc.

Si Hnacewon si Thed(e) (Hnawayèc), donnent le laekodaru d'ignames.

Si Añnarewèd (2) (Padaw(a)), fournisseurs exclusifs de l'igname waetha, plus tardive parce que originaire de Lifou.

Serei Wacebeu - Une lignée de clan, différente (3) de celle du toka guhnamèng, transmet à la grande chefferie deux laekodaru, l'un provenant des si Hmèd(e), venu par l'intermédiaire des si Wahu (= si Hnacu(e)), de Tadine et du représentant de la lignée de Matun si Hnala (Node ri Kurub(u)), l'autre des Node ri Kurub(u) serei Waikuri (4).

(1) Il semble que la mésentente soit de tradition chez les si Waek(o).

(2) Ils sont à la chefferie Naisseline les représentants permanents du grand chef Bula de Lifou (Loessi).

(3) Lignée de Wakaur si Wacebeu.

(4) Chefferie actuelle de Tadin(u). Il est difficile de savoir si en fait ces deux marques d'allégeance sont ou non tombées en désuétude. Cela est probable, mais les interrogations directes se heurtent à de nombreuses susceptibilités. L'affaire remonterait au temps du grand chef Nidoish(i) où les Hmèd(e) en guerre contre les si Medu furent secourus par les Node ri Kurub(u), les serei Wacebeu et Wakolo si Hnacu(e) détenant la magie de guerre de Nece. Le fait que le lakaka des si Hmèd(e) est bien destiné à Nece est indiqué par l'utilisation de cadets de chefferie comme intermédiaires.

gne tous les acania du nom de "Sorciers-défenseurs". A voir l'ensemble des cas, c'est là prendre la partie pour le tout. En réalité, la fonction d'acania représente une variation spécifiquement maréenne d'une institution générale aux Loyalty et ailleurs (Fiji, Polynésie centrale)(1).

Les Node ri kurub(u) serei Waikuru, chefferie de Tadin(u), par exemple, disposent de cinq acania:

- Si Turepaw(a) fournissent l'acania doku, à la tête des autres acania, qui joue ici le rôle du sinemenong inexistant. Il parle pour le chef à qui il sert d'intermédiaire entre ses sujets et lui. Il a sous ses ordres les si Wahmu et le sé Xacace qui sont en même temps devins, bâtisseurs des maisons et gardiens de la cour du chef.
- Si Taxèru(e), acania capidu, qui assurent la protection magique de la personne du chef.
- Si Tapep(a), acania kugu, qui détiennent le kaze(2) de guerre.

Nous avons donc ici trois fonctions différentes groupées sous une même appellation et dont les membres jouissent du même statut, puisqu'ils ne sont assujettis qu'au lakaka (laekodaru), marque d'une relative autonomie.

Les listes en annexe nous fournissent d'autres cas dont aucun ne peut vraiment être considéré comme typique, il y a toujours un acania pour détenir le kaze, mais ce peut être aussi bien l'acania doku qu'un autre, ce qui pourrait tendre à faire supposer la fonction d'acania antérieure à la généralisation du kaze comme talisman de chefferie. On peut citer encore le cas de Penelo où le chef de la chefferie rivale et apparentée (Tawainè) est celui qui joue le rôle d'acania doku, alors que les fonctions diverses à l'intérieur de la chefferie apparaissent indépendantes de cette dénomination.

Le cas de la Roche vaut la peine d'être étudié sur un plan plus général. Le tableau des fonctions s'y établit ainsi(3):

-
- (1) Le rôle de gardien des trésors de la chefferie, rôle rempli ailleurs par un dignitaire spécial, est ici l'apanage de la première femme du chef.
 - (2) Pour un commentaire du kaze, cf. R.P. Dubois (M.) - Sorcelles Maréennes - Etudes Mélanésiennes, Nouvelle Série, 2ème année, n° 4, Juillet 1949, pp. 5-15.
 - (3) Suivant les informations du R.P. Dubois, complétées par quelques éléments recueillis personnellement.

Si Gureshaba si Tae	Chefferie
Si " " " re abu ni Nengo	Parle pour le chef, fournit les défenseurs, guerriers de ce dernier.
Si " " " re abu ni Un(e)	<u>mweteshet</u> (1), détenait le <u>talisman waceng(e) hmu</u> .
Si Tapep(a)	<u>acania</u> ; détenteurs du <u>kaze</u> .
Si Thubawae, si Maceno	Cultivateurs, détenteurs d'une magie de culture des ignames.
Si Hnerec	Cultivateurs, détenteurs d'une magie de culture de bananiers et de taros.
Si Tadèng	Détenteurs d'une magie de pêche. Fournisseurs de poisson à la chefferie.
Si Hnathège	Ont le privilège de tuer la tortue.

Ici la fonction d'acania est remplie par le représentant d'une ancienne chefferie dépossédée. Les autres rôles ne correspondent pas à un nom fonctionnel reçu.

Il faut encore une fois se pencher sur le cas de Nece, pour trouver une organisation complexe et faisant montre d'une certaine régularité. En voici le tableau.

Serei Noc(e) serei Wadua (si Thuahmijoc(2)), chefferie Naisse-line.

Waraw(i) si Pur(e), acania doku, garant de la paix entre le chef et ses sujets; chef de tous les autres acania qui agissent sous sa responsabilité. Il est le porte parole du chef dans un autre pays ou un autre district(3). Il introduit auprès du chef tout sujet ou étranger qui en exprime le désir; de même il demande éventuellement l'indulgence du grand chef et pare la colère de ce dernier qu'il a le droit éventuel de blâmer ouvertement. Il a enfin la responsabilité du bon entretien matériel de la chefferie et de ses bâtiments. Mange la tête des tortues.

(1) Ici probablement synonyme de wananas, cadet. Ailleurs c'est le mweteshet qui a la prérogative de mettre les tortues à mort. Il aurait le privilège de conclure les discussions et jouerait aussi le rôle de conseiller.

(2) Nom général commun à la chefferie de Nece (abu ni Yeiw(e)), à celle de Tadin(u) (abu ni Yeiwene), et aux serei Wo (abu ni Kicine); Thuahmijoc serait leur lieu d'origine à tous trois.

(3) Au cours d'un discours public, il faut toujours s'adresser à Waraw(i) et non au chef qui ne doit jamais être nommé.

- Si Hnacu(e) si Hanawawa (Wakwarori), magiciens polyvalents, mais surtout responsables de la guerre magique⁽¹⁾; mange à part de qui que ce soit.
- Si Hnabung (Nece), maîtres de la magie pour l'efficacité des sagas et la guérison de leurs blessures.
- Si Xacace et si Taxèru(e) acania corehma⁽²⁾, gardiens de nuit de la chefferie; certains d'entre eux peuvent venir de fort loin (Tadin(u)) et la femme du chef laisse toujours à leur intention un peu de nourriture. Pendant leur garde, ils peuvent prendre ce qui leur plaît pour manger; au matin ils auront disparu. De jour, malgré leur absence, on les considère comme garants de la paix à l'intérieur de la chefferie: ils pourraient, en effet, frapper magiquement tout perturbateur. On sait qui est passé la nuit parce qu'il aura laissé une branche dont l'initiale est la même que celle de son nom.
- Si Hnacu(e) Caba⁽³⁾ (Nece) reçoivent les coupables repentants dont la sauvegarde est assurée une fois sous leur protection. Ils les emmènent à Waraw(i) si Pure qui arrangera l'affaire avec le grand chef.
- Si Etuekel si Hnaerod (Mebwet);
- Si Etuekel si Gurece (Tuo);
- Serei Gowi serei Pakon (Wakwaror(i)); maîtres de la pluie, guérissent des atteintes de la foudre.
- Si Etuekel si Hnaeroc (Mebwet);
- Si Non(e) serei Tawe;
- Si Non(e) serei Degene (Nece): sinemenèng, serviteurs particuliers de la chefferie (cf. supra).
- Serei Nec(e) serei Pate: mweteshet, a rang de cadet de la chefferie (wananas); possède la prérogative de mettre les tortues à mort et d'ouvrir les bournats d'ignames nouvelles.
- Kuanene serei Wo serei Gukag: toan, adjoint du chef; fait exécuter des ordres dans le pays; inversement, tout ce qui vient des toka guhnamenèng doit passer par lui avant d'aller au grand chef. Remplace ce dernier en cas d'absence et remplit le rôle de régent en cas de minorité de ce dernier.

-
- (1) On dit qu'ils lancent en avant leur kaze afin de balayer la route pour l'armée du grand chef.
- (2) corehma = derrière la maison.
- (3) Ils vivent auprès des serei Nec(e) serei Waeru, en alliance matrimoniale avec eux, depuis le temps du grand chef Yeiwene Naiseline.

Si Hnacewen et si Kora (Hnawayèc);
 Serei Wo serei Wahmièd et
 Si Ecekurub (Padaw(a)): sheburecei (1), groupe des guerriers qui protègent la chefferie face au Nord.
 Si Hnacu(e) Munyane et ses sujets (Tuo): tarehmen (2), groupe des guerriers qui protègent la chefferie face à l'Est; avant garde de l'armée du grand chef.
 Si Tahnèd, si Hnaeroc, si Udekeu, si Tabolo (Mebwet): gurejele, groupe de guerriers qui protègent la chefferie au bord de mer en direction de Tadin(u).
 Serei Gwam(a), serei Tadèng, serei Wacebeu (Nece): aca wakoko, maîtres des ignames (3) spécialisés dans la culture de ce tubercule.

N.B.- Ces quatre derniers groupes: sheburecei, tarehmen, gurejele, aca wakoko, très spécialisés, règlent en principe toutes les affaires entre eux, sans passer par Kuanene serei Wo ni les soumettre au grand chef. Leur cohésion individuelle était autrefois assurée par le fait qu'ils ne se mariaient qu'entre clans du même groupe et ne laissaient pas de fille se marier au dehors. A part les familles de chef, c'est à ma connaissance le seul cas aux Loyalty où un clan ou un groupe de clans tendent par endogamie à transformer en une véritable caste.

Si Cara (Hnawayèc); si Tahnèd (Mebwet); Acakaze siri Tadere (Kae-hwatin) si Waèk(o) serei Wo (Ro); si Kadie (Padaw(a), (clan éteint) : aca wai(e), maîtres de la pêche; fournisseurs en poisson de la grande chefferie.
 Si Non(e) serei Tawe, si Udekeu si Gwama (Nec(e)) : aca wai(e), spécialistes de la pêche à la nasse.
 Serei Nec(e) (4) serei Meketepun; serei Nec(e) serei Pero : viande du chef; fournissent les victimes destinées à satisfaire le désir du chef de chair humaine.
 Si Hnacie acania ni Waraw(i) (Nec(e)) : jouent auprès de Waraw(i) le rôle d'acania et de sinemenèng. On les désigne par le terme d'acania kogu (=sales), parce qu'on ne peut les approcher.

(1) Fonds de la gourde.

(2) Bois qui constitue l'armature d'un plumet.

(3) Igname wamurua pour lesserei Gwan, igname wadara pour les serei Wacebeu, igname wayagi pour les serei Tadèng.

(4) Malgré leur appellation générale de Serei Nec(e), ils ne sont pas comptés comme abu ni Yeiw, de la même souche que le grand chef, d'où probablement cette fonction plutôt particulière.

Il faut ajouter⁽¹⁾ à ce tableau⁽²⁾ les clans envoyés dans le pays afin de représenter au loin, soit le grand chef, soit Waraw(i) si Pure, l'acania doku.

- Représentent le grand chef:

Les si Hnaeroc et les si Kora à Menaku.

Les serei Thuma à Tenan.

Les si Kora à Hnawayèc.

Les serei Waeru à Padaw(a).

Les serei Gowi à Wakwaror(i).

Les serei Tan(o) à Mebwet.

- Représentent l'acania doku, Waraw(i) si Pur(e):

Les si Tahnèd vis à vis des si Fula.

Les si Pur(e) serei Gutheb à Tenan.

Les si Pur(e) si Peoraw(a) à Ro.

Les si Pur(e) serei Amakal à Wakwarori.

Les si Pur(e) Bashacan à Hnawayèc.

Les si Hnacu(e) Yemo à Padaw(a).

Il est bien entendu que ces gens détachés "frontières" auprès de sujets douteux ou récents, sont là pour observer et rendre compte.

On doit y rattacher les serei Thuma serei Wakenerèwen de Nanan qui servent au grand chef d'intermédiaires⁽³⁾ avec les si Tae de la Roche; ainsi que les si Ahnarewè qui servent d'intermédiaires avec le grand chef du pays de Loessi (Lifcu).

(1) On dit aussi que le représentant de la lignée de Matun si Hnala (Node ri Kurub(u)) détiendrait le secret, le wacèng(e), de la puissance de la grande chefferie de Nece. Le vague des réponses à ce sujet est tel qu'on peut tout imaginer: talisman, charme, dicton, révélation d'ordre historique.

(2) On remarquera dans tout cela l'absence vis à vis de la chefferie du moins, de fonctions particulières qu'exerceraient les plus anciens habitants du pays, en tant que tels. C'est que ces gens, dits à Maré èlètòk, s'ils n'ont pas disparu au moment du massacre général dont la tradition fait état, ont été réduits le plus souvent à la condition de simples sujets, perdant leur ancienne position de prédominance.

(3) Ils jouissent de l'immunité en temps de guerre, lorsqu'ils remplissent leur fonction de messager.

Instruction des jeunes gens.

Le tacaèr(e) où grande case réservée aux hommes représentait une institution indépendante de l'organisation clanique, mais au bénéfice de la chefferie. Ces cases rondes bâties fortement, étaient plus ou moins nombreuses suivant l'importance de la population. Elles servaient d'habitat aux jeunes gens célibataires provenant de plusieurs clans qui, sous la surveillance étroite de leurs aînés, s'y exerçaient aux techniques de combat. Bien cachées et protégées par d'épaisses broussailles plantées à cet effet, elles pouvaient servir à l'occasion de forteresses. Le chef trouvait là toujours prête une réserve de guerriers exercés. Le tacaèr(e), en temps que regroupement de divers clans, préfigurait déjà le village organisé plus tard sous l'égide de la Mission et de l'Administration.

Parenté à libre parler.

La manière dont cette relation bien connue s'établit entre les individus et les catégories de parenté intéressées n'est pas ici de notre ressort. Mais à Maré, elle se trouve aussi à un niveau plus général, s'établissant entre les clans, par dessus les frontières de chefferies. Les membres des clans ainsi liés, dits les uns vis à vis des autres lakasese ou ace re osoten(e), peuvent suivant la formule classique échanger des plaisanteries ou même s'insulter basement sans troubler en rien leur amitié traditionnelle. Ils ne doivent en aucun cas être ennemis, et se heurter les uns aux autres en combat. Au contraire, ils se dénonceront mutuellement les menaces éventuelles; on conçoit combien par cet aspect, cette relation dite (hnakasese) peut devenir utile à un grand chef; elle pourrait même servir de frein aux appétits belliqueux, en rendant plus difficile le secret des embuscades et des complots. C'est ainsi que le grand chef de Nece est lié aux si Thuba de Peyec(e) (La Roche) qui lui servent d'agents de renseignements; en contre-partie en cas d'attaque de sa part, il les fait prévenir pour qu'ils se mettent à l'abri⁽¹⁾. Lorsque le chef ou un membre de la famille du chef est mort, ils viennent de chez eux pleurer le mort à Nece, où ils ont droit au "potlatch" de mort (hmaran). Cela consiste à faire main basse sur tout, objets mobiliers ou nourriture qui peuvent les tenter; à saccager les biens du mort, abattant les cocotiers, coupant les bananiers, démolissant les cases, tuant la volaille et saccageant les plantations. C'est la règle générale en cas de mort d'un membre d'un clan lakasese, et le ravage fait est proportionné au rang du défunt.

(1) Les serei Thuma de Nece jouent le même rôle vis à vis des si Gureshaba si Tae, chefs de La Roche.

Celui qui se serait opposé à la coutume mourrait peu de temps après⁽¹⁾. Entre eux les clans ace re cseten(e) ne pouvaient se nuire même s'ils l'avaient voulu; en effet, leurs kaze - si kaze il y avait - étaient réputés inoffensifs l'un envers l'autre, ce qu'un mythe vient parfois nous expliquer, avançant une parenté éloignée entre les yac des deux clans comme étant à l'origine de cette inefficacité parallèle. Cette affaire de magie a toutes les apparences de n'être qu'une conséquence secondaire de l'institution; d'ailleurs, sous sa forme actuelle, le kaze et son contexte sociologique apparaissent relativement récents à Maré. Il faut retenir de cet aspect l'existence d'une certaine relation des acania corohma (et des acania kugu) entre eux, relation plus restreinte que celle définie par le terme hnakasese. En effet, au cours de l'enquête, le nom du clan ace cseten(e) a été chaque fois soigneusement noté; en reprenant les éléments ainsi recueillis, on s'aperçoit que cette institution permet aux clans de Maré de se regrouper suivant différents circuits d'amitié, en dehors des limites de chefferies⁽²⁾.

Ces regroupements peuvent être restreints, comme le montre par exemple le lien qui unit les Node ri Kurub(u) de Tadin(u) aux plus anciens clans de Gwahma: serei Tadèng, serei Wacobeu, serei Gwam,

les si Tadèng de la Roche aux si Tamakan du même lieu,
les si Comu de Med(u) aux si Hnaekeno de Eni,
les si Hnathég(e) de La Roche aux différents clans de Wakone,
et aux si Gurewoe actuellement maîtres de Tiga⁽³⁾,
les si Hnadiq aux serei Kaw(e) d'Uzeri (=Ile des Pins).

Par contre les autres clans de Maré paraissent se grouper en trois grands cycles, dont voici le tableau, tel qu'il ressort des déclarations des informateurs:

si Hmèd(e) (Wabawo), si Webà (Penelo) - si Hnerec (La Roche)
et si Etuekel si Gurece (Tuo)⁽⁴⁾ - si Thuba (La Roche) - tous les
clans classés abu ni Yciw(e) - si Med(u) - si Neye (Penelo) et si Mèr (Tamainèd).

(1) D'après un texte manuscrit du R.P. Dubois, il y aurait des interdits alimentaires (gugon(e) = limite) à observer lorsque des membres de deux clans lakasese mangent ensemble. Par exemple entre les si Xacaco et les si Gureshaba: les premiers ne devaient pas manger avec les seconds des poules et ces derniers avec eux du pâté de taro.

(2) La question se pose de savoir si ces relations correspondent aux alliances matrimoniales; d'après les informateurs du R.P. Dubois cela serait dans la majorité des cas, mais sans qu'il y ait règle absolue. Sur le plan individuel en tout cas, la relation à libre parler s'établit avec les enfants de l'oncle maternel.

(3) Cette relation apparaît fort ancienne, les si Hnathège sont à lètok et les si Gurewoe de Tawainèdre déjà partis il y a de nombreuses années.

(4) Il s'agirait du même clan; cf. listes en appendice.

Acakaze (Menaku, Kaehwatin) - si Pur(e) (Nece) - si Hnacu(e) (Tuo) - Si Cara (Ro) - si Maceno (La Roche).

Serei Cu (Tawainèd) - Si Thunu (Penelo) - si Lawacele (Kurin) et si Hnacu(e) Yemo (Padaw(a))⁽¹⁾ - si Cuwadèn, si Rüemec (Tawainèd) et si Gurewoc (Penelo)⁽²⁾ - si Mweteshet (Penelo) - si Pula - si Taxèru(e) (Tadin(u)) - si Waèk(o) (Thogon, Ro) - si Ude-keu, si Hnaeroc (Mebwet), si Tabole (Mebwet) et si Hnabung (Nece) - si Macace⁽³⁾ - si Gureshaba (La Roche) - serei Thuma (Nece) - si Cowel (Medu), Eni) - si Tapçp(a) (Tadin(u)).

La relation hnakasese ne joue normalement à chaque fois qu'entre deux clans, mais les informateurs affirment la possibilité de l'étendre et connaissent l'existence de ces grands cycles. Il serait intéressant de pouvoir préciser le rôle exact qu'a pu jouer l'institution dans l'histoire agitée de l'île.

Juillet 1952.

-
- (1) Ces deux clans seraient identiques.
 - (2) Ces trois clans ont la même origine.
 - (3) Les clans de ce nom sont dispersés dans toute l'île.

LISTE PAR VILLAGES DES CLANS DE MARE

N.B.- L'indication des fonctions des clans de Gwahma étudiées dans le texte n'a pas été répétée ici en détail. Les noms des principaux clans sont soulignés. Si le nom d'un clan n'est pas suivi d'indications particulières, c'est que son offrande (hnadu) va au chef de clan (toka guhnamenèng).

Nece

Serei Wo

Serei Wo serei Gukag⁽¹⁾, toka guhnamenèng, donnent le hnadu à la grande chefferie.

Serei Wo serei Wadere, donnent le hnadu à serei Wo serei Gukag.

Serei Wo serei Webened, donnent le hnadu à serei Wo serei Wadere.

Serei Wo serei Hnala, donnent le hnadu directement au grand chef⁽²⁾.

Si Non(e) serei Tawe, fournit la grande chefferie en poisson.

Si Non(e) si Degene, quand le grenier du grand chef est vide, lui fait l'offrande, dite aewoc, d'un "bougnot" de bananes, de bananes et de poissons.

Serei Nec(e)⁽³⁾ serei Wadua, donnent le hnadu au grand chef qui est un des leurs.

Serei Nec(e) serei Samua⁽⁴⁾, donnent le hnadu au grand chef.

- (1) Clan de Kuanene, intermédiaire entre la chefferie Naisseline et ses sujets. Les serei Wo sont comptés comme abu ni Kicine mais sont originaires de Thuhmijoc comme les abu ni Yeiw.
- (2) Ce clan donnait autrefois le hnadu à serei Wo serei Wadere; il est passé depuis chez les serei Nec(e) pour remplacer un clan éteint et jouer le rôle de mwetohet. Ils sont maintenant connus sous le nom de serei Nec(e) serei Pate.
- (3) Le grand chef Henri Naisseline est leur toka guhnamenèng, seuls sont comptés comme abu ni Yeiw, c'est-à-dire comme venant de Thuhmijoc, les serei Nec(e) serei Wadua, serei Samua, serei Thathiyiwa, serei Hnawez, serei Waeru.
- (4) Parce que c'est sur leur terrain qu'ont habité les premiers évangélistes Samoans.

Serei Nec(e) serei Thatonyiwa, donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Hnapingo, donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Meketeyun, donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Pero, donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Hnawez(1), donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Waeru, donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Hnacenigi, donnent le hnadu au grand chef.
 Serei Nec(e) serei Pate(3), ne donnent rien à cause de la
 fonction de nyetoshet que remplit leur
 représentant.

Si Hnabung, (4) donne le hnadu au grand chef.

Si Wakwaror(i) serei Gowi serei(5) Ledan, donnent le hnadu
 au grand chef.

Serei Tadeng(6) serei Hnare, donnent le hnadu au grand chef.

Si Hnacu(e) Caba, donnent le hnadu au grand chef.

Serei Gwam(a)(7), donnent le hnadu au grand chef.

Serei Gwam(a) serei Tawaeru, donnent le hnadu au précédent.

Serei Wacebeu(8), toka guhramoneng, donnent le hnadu au
 grand chef.

Serei Wacebeu serei Hnacangom, donnent le hnadu au chef de
 clan.

Serei Wacebeu serei Tapua, (clan éteint), donnaient le hnadu
 au chef de clan.

Si Pur(e), re tei Waraw(i), donnent le hnadu au grand chef;
 leur chef est à la tête de tous les
acania, au nombre desquels sont clas-
 sés ses sujets.

-
- (1) Les mêmes que ceux de Padaw(a).
 - (2) Rajouter les serei Nec(e) serei Tan(o) installés à Mebwet, qui
 donnent le hnadu à Bulango serei Nec(e) serei Wadua.
 - (3) cf. serei Wo serei Hnala.
 - (4) Un seul survivant.
 - (5) Leur ancêtre Wayo vint s'établir chez ses oncles utérins après
 une querelle avec sa famille paternelle.
 - (6) Même branche que ceux de Mebwet.
 - (7) cf. Hnawayec.
 - (8) Anciens sujets de Wahnara serei Gwam(a).

Si Pur(e) re tei Hmae, donnent le hnadu à Waraw(i).
 Si Pur(e) re tei Wakunic, donnent le hnadu aux re tei Hmae.
 Si Pur(e) serei Nusa, donnent le hnadu à Waraw(i).
 Si Pur(e) serei Amakal, donnent le hnadu à Waraw(i).
 Si Pur(e) serei Gutheb, donnent le hnadu à Waraw(i).
 Si Pur(e) serei Peoraw(a), donnent le hnadu à Waraw(i).

Si Hnacu(e) acania ni Waraw(i), donnent le hnadu à Waraw(i).

Sa Udekeu si Gwahma, donnent le hnadu à leur chef de clan
 à (1) Mebwet.

Serei Thuma (2) serei Hnaikuno, offrent un laekodaru au grand
 chef à Nece, donnent le hnadu à serei
 Thuma serei Wakenerewen à Tenan.

Serei Thuma serei Keric, donnent le hnadu à serei Hnaikuno.
 Serei Thuma serei Tawadeng, donnent le hnadu à serei Hnaikuno.
 Serei Thuma serei Mamadai, donnent le hnadu à serei Hnaikuno.

-
- (1) Mais aussi le wahnare (Ken o re nawa) au grand chef parce qu'ils habitent sur un terrain appartenant aux si None serei Degene. Le grand chef étant dans le même cas, c'est lui qui, par contamination reçoit le présent.
- (2) Compté comme aku ni Yeiw. S'ils font un puec au bénéfice du grand chef, ils le font chez eux et ne sont pas censés le transporter eux-mêmes, à la différence des aca wakoko (serei Gwam(a), serei Tadeng) qui doivent éventuellement en effectuer le transport après la présentation qui a lieu chez eux.

Mebwet

Si Udekeu serei Hnacacewen, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Si Hnaeroc si Tae, donnent le hnadu au grand chef à Nece.

Si Etuekel si Hnaeroc, maîtres de la pluie, donnent le hnadu au précédent; possesseurs de mwaica.

Si Tahnèd serei Besh(e), toka guhnamonèng, fournisseurs de poisson pour la chefferie Naisseline; acania⁽¹⁾ pour les si Pula de Tadin(u).

Si Tahnèd serei Wneo.

Si Tabole, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Serei Tadèng serei Hnaro, toka guhnamonèng, portent le hnadu au chef Naisseline⁽²⁾ et ont un rôle particulier à jouer lors de l'offrande des prémices; ils possèdent une magie des ignames⁽³⁾.

Serei Tadèng serei Waode

Serei Tadèng serei Yeneku

Serei Tadèng re abu ni Waiton, mweteshet, serviteurs du chef de clan.

-
- (1) C'est Waraw(i) chef des si Pure qui a désigné les si Tahnèd pour être acania des si Pula de la région de Tadin(u). Par la suite les si Tahnèd auraient reçu les si Pula si Mu à leur arrivée de Lifou et les auraient mis au-dessus des autres si Pula.
- (2) Son acania est Waraw(i) si Pure de Nece.
- (3) Cette magie comprendrait une pierre de la forme de ce tubercule et une décoction utilisée à se laver les mains avant d'aller planter les ignames.

Tuo

Si Hnacu(e) Munyane⁽¹⁾, ils sont acania pour le grand chef à Nece, mais cela sous les ordres de Waraw(i); ils comprennent les sous-clans suivants:

Si Hnacu(e) serei Theb(u), toka guhnamenèng, donnent le hnadu directement au grand chef à Nece.

Si Hnacu(e) serei Bonebon, donnent le hnadu au toka guhnamonèng.

Si Hnacu(e) serei Siba, acania pour le toka guhnamenèng.

Si Hnacu(e) serei Hnaeteneat⁽²⁾.

Si Hnacu(e) serei Menaku.

Si Etuekel si Gurece, donnent le hnadu directement au grand chef à Nece; maîtres de la pluie, c'est pour cela qu'ils ont été installés à Tuo⁽³⁾; possesseurs de mwaica comme les si Etuekel si Hnaeroc de Mebwet.

(1) Leur chef s'appelle Hmae. Ils gardent vers l'est les approches de la chefferie de Nece. Les serei Bonebon et serei Siba forment plus particulièrement l'avant-garde de l'armée du grand chef.

(2) = lieu de rassemblement pour la guerre.

(3) Seraient sortis du clan si Hnerec (actuellement à La Roche).

Kagwaura (Limite)(1)

Si Tahnèd, donnent le hnadu au grand chef Naisseline depuis leur installation à Limite.

Si Waèk(o) serei Wenorego, donnent la main pour le hnadu aux si Waek(o) serei Xed(i) de Thogon(2)

(1) Village d'installation récente.

(2) Autrefois tous les si Waèk(o) ne faisaient en bloc que l'hommage de laekodaru à la chefferie Naisseline. Aujourd'hui chacun donne séparément le hnadu, depuis une révolte générale contre leur ancien chef si Waèk(o) serei Xed(i).

Padaw(a)

Si Hnacu(e)⁽¹⁾ Yemo-acania pour si Hnacowen (Hnawayècà) - toka guhnamenèng, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Si Hnacu(e) serei Waron, donnent le hnadu au précédent.
SI Hnacu(e) serei Kadie, (sous-clan éteint).

Si Kadie (clan éteint), donnaient le hnadu à Yemo si Hnacu(e), détenteurs d'une magie de pêche⁽²⁾.

Serei Wahmièd, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Serei Wahmièd re tei Saihmac (sous-clan éteint).
Serei Wahmièd serei Adere.

Serei Hnawez, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Si Ahnarewed⁽³⁾, donnent à une date plus tardive (mai-juin) les prémices de leur récolte d'ignames waetha. Représentent le chef Bula de Lifou à la cour de Naisseline.

Serei Waeru, donnent le hnadu à leur chef de clan à Nece, représentent le grand chef Naisseline à Padawá).

(1) Les si Hnacu(e) Yemo seraient originaires de Cerethe où ils auraient rempli la fonction d'acania auprès des si Lawacole serei Seg(u) dont ils auraient été une branche cadette. Plus tard, ils ont habité à Cadara à côté de Kaehwatan, auprès des Acakaze. Le grand chef Nidoish(i) les a fait venir par l'intermédiaire de Waraw(i) (cf. Nece) pour être ses serviteurs à Padawá). C'est alors que les si Hnacu(e) serei Watuo leur ont cédé les si Hnacu(e) si Hnawawa (Wakwaro(i)) pour être leurs sujets.

(2) Pour faire venir les jeunes Picots par bancs entiers du large dans la baie.

(3) Originaires de Loessi (Lifou) ainsi que l'igname waetha.

^ Si Ecekerub⁽¹⁾, donnent le hnadu à Kuanene serei Wo serei Gukag.

Si Ecekurub serei Wae, toka guhnamenèng, (sous-clan éteint).

Si Ecekurub si Kayai, donnent le hnadu à Kuanene serei Wo.

Si Ecekurub si Tawec, donnent le hnadu à si Kayai.

Si Ecekurub si Wacua, donnent le hnadu à si Kayai.

(1) Kayai (lieu dit entre Padaw(a) et Hnawayèc), serait le nom de clan d'origine à la fois des si Wahmièd et des Ecekurub. Le chef de clan des si Ecekurub était autrefois un serei Wahmièd. Ce dernier se sépara de ses sujets et donna dès lors directement le hnadu au grand chef au lieu de passer par Kuanene serei Wo.

Hnawayèc

Si Hnacewen si Nerir⁽¹⁾, toka guhnamenèng, donnent le hnadu à leur chef serei Wo serei Wadere.

Si Hnacewen si Atit, donnent le hnadu au précédent.

Si Hnacewen si Degèb(u), donnent le hnadu au précédent.

Si Hnacewen si Thed(e)⁽²⁾, ne donnent qu'un lackodaru, mais au grand chef Naisseline et pas à leur chef de clan.

Si Kora, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Si Hnaeroc si Penod, donnent le hnadu à leur chef de clan si Hnaeroc à Mebwet.

Serei Gwam(a), donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Serei Wacobeu si Hnacangom, donnent le hnadu directement au grand chef Naisseline, mais ce dernier ne reçoit leurs prémices qu'en dehors de l'enceinte du gukag.

Si Cara, fournissent le poisson et tous les produits de la mer (poulpe surtout) à la chefferie Naisseline.

Si Pure Bashacan, donnent le hnadu à Yatene si Pure à Rô.

Si Xacace serei Purem⁽³⁾, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

(1) L'acania pour si Hnacewen si Nerir est Yemo si Hnacu(e) de Padaw(a)

(2) Un de leurs ancêtres a épousé une soeur cadette du grand chef, ce qui a obligé leur toka guhnamenèng à abandonner son droit, ne pouvant recevoir l'hommage d'une fille de chef (anghaishola).

(3) En relation avec Lifou (Loessi et Gaica) d'où ils sont originaires

Wakwaror(i)

Si Wakwaror(i)⁽¹⁾, toka guhnamenèng, donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

Si Wakwaror(i) serei Tan(o)⁽²⁾.

Si Wakwaror(i) serei Gowi⁽³⁾, donnent le hnadu directement au grand chef Naisseline, maîtres de la pluie.

Si Walwaror(i) serei Gowi serei Pakon⁽⁴⁾, maîtres de la pluie; donnent le hnadu au précédent.

Si Pure serei Amakal, acania pour les si Wakwaror(i), représentent Waraw(i) si Pure à, Wakwaror(i) et lui donnent le hnadu.

Si Pure si Waëte, donnent le hnadu à Waraw(i) si Pure à Nece.

Si Hnacu(e) si Hnawawa, donnent le hnadu à Yemø si Hnacu(e) à Padaw(a), détenteurs d'une magie maléfique redoutée⁽⁵⁾ utilisée pour la guerre.

(1) Comptés comme abu ni Yeiw ainsi que serei Tan(o) et serei Gowi.

(2) Autrefois donnaient le hnadu directement au grand chef de Nece. Aujourd'hui ils le donnent à Ciliangadhoxu, le chef des si Wakwaror(i) à la suite d'une querelle où ils avaient tué leur propre chef de clan.

(3) Même clan que les si Hnaeroc si Etuekel (cf. Mebwet). A époque plus ancienne ils servaient d'intermédiaires entre la grande chefferie et les Acakaze. C'est à ce clan qu'appartient le chant et la danse Kacamu ne si pane considérée comme caractérisant le district de Gwahma.

(4) Sortent des Acakaze dont ils furent les chefs de clan.

(5) Ils sont dits pour cela acania kobu. L'arbre sous lequel un d'entre eux serait enterré sécherait sur pied. Leur puissance magique leur aurait permis un jour de faire flotter de la pointe Cara à Nece des troncs de bois très dense qui constituèrent les poteaux de l'ancienne case tacaèr(e) sise près de la chefferie.

Ro

Si Waèk(o) serei Wo, toka guhnamenèng, fournisseurs en poisson de la chefferie Naisseline.

Si Waèk(o) serei Eoc⁽¹⁾, maîtres de la terre à l'îlot Dodon (Dudunc), donnent le hnadu au précédent.

Si Waèk(o) serei Wanerego, donne le hnadu directement au grand Chef Naisseline.

Si Waèk(o) serei Xeḍ(i)⁽²⁾ - idem

Si Waèk(o) si Hnamoceretit, acania pour les autres si Waèk(o), donnent le hnadu à si Waèk(o) serei Wo.

Si Welo, èlètòk; maîtres de la terre à Pièd, près de Fô; ne préparent à l'occasion que l'offrande d'un puec au bénéfice du grand chef de Nece⁽³⁾.

Si Cara, fournisseurs de poisson et de produits de la mer pour la chefferie Naisseline; leur chef de clan est à Hnawayèc.

Si Fure si Peoraw(a), donnent le hnadu à Waraw(i) si Pure, acania doku à Nece.

Si Hnacu(e), du même clan que si Hnacu(o) acania ni Waraw(i); donnent le hnadu directement au grand chef Naisseline, mais leur offrande n'est reçue qu'en dehors de la barrière⁽⁴⁾.

(1) Umepel si Waèk(o) serei Eoc est à Dodon le gardien des fils de la grande chefferie qu'on lui envoie pour les protéger d'éventuels maléfiques dans le temps de leur adolescence.

(2) Détenaient à l'origine la chefferie sur les si Waèk(o).

(3) Ce qu'ils ne font que depuis le temps du grand chef Dokucas. Épargnés au moment du massacre des èlètòk; ils avaient perdu leurs terrains dans l'affaire; une partie leur en fut rendue par la suite et ils donnent aussi pour cela régulièrement le wahnare à la grande chefferie.

(4) Parce qu'ils sont venus directement au grand chef après une dispute avec leur chef de clan.

Tenan

Serei Thuma serei Wakenerewen⁽¹⁾ (ou serei Azo), donnent le hnadu au grand chef à Nece.

Si Pure serei Gutheb, acania pour serei Thuma.

Serei Waeru⁽²⁾, donnent le hnadu à leur propre chef à Nece.

Serei Tan(o), donnent le hnadu à leur chef à Wakwaror(i).

(1) Ce clan est classé parmi les abu ni Keiw. Ils auraient été placés à Tenan pour la surveillance des produits provenant des Acakaze et destinés à la chefferie de Nece, afin qu'ils soient toujours de qualité parfaite.

(2) Ce clan et le suivant sont classés serei Nec(o).

Thogon

Si Tahnèd serei Unco⁽¹⁾, donnent un hnadu de poisson au chef des si Tahnèd à Mebwet.

Si Hnacu(e) serei Peoraw(a), donnent le hnadu à Mayo, le chef des si Hnacu(e) de Ro, d'où ils sont originaires; sont en plus sujets particuliers de Bada⁽²⁾, la socur aînée du chef, à qui ils doivent aussi l'offrande des prémices.

Si Waèk(o) serei Xod; donnent le hnadu au grand chef Naisseline.

(1) Ils vivent en sympathie avec les si Waèk(o) serei Xad qui seraient venus les chercher à Tuo où ils s'étaient enfuis après avoir fait couler involontairement la pirogue de leur chef.

(2) Abréviation pour Deiradane.

Kaehwatin

Acakaze si Tadero⁽¹⁾, toka guhnamonèng, donnent au grand chef à Neco un laekodaru de poisson.

Acakaze seroi Mano, donnent le hnadu à Acakaze si Tadero.

Acakaze si Wada ni ruewaica.

Acakaze si Tafo.

Si Xacace si Tadero⁽²⁾, donnent le hnadu à Acakaze si Tadero.

(1) C'est lui qui reçoit à Maré le premier le grand chef Bula de Lifou, avant que ce dernier n'aille chez les si Ahnarewèd. Cela parce qu'à Lifou les Acakaze ont été les atesi (Acania) de Bula. A Maré ce sont eux qui auraient chassé les si Hnathege de Cen.

(2) Seraient une branche détachée secondairement des si Xacace si Puen (ancienne chofferie de La Roche, avant celle des si Guresha-ba si Tae).

Menaku

Acakaze⁽¹⁾, fournisseurs de poisson pour la chefferie Naisseline, lui donnent le hnadu aujourd'hui à la place du Laekodaru d'autrefois.

Acakaze si Lehmi, toka guhnamenèng.
 " si Tanadèng, donnent le hnadu du précédent
 " si Bomen
 " si Tahnin

donnent aussi le hnadu à si Lehmi:

" si Xacace serei Puan⁽²⁾, acania pour les Acakaze
si Hnaeroc serei Cadati.

Si Kora, donnent le hnadu à leur chef de clan à Hnawayèc, mais donnent le Kon(e) o re rawa, le droit du terrain aux si Lehmi.

(1) Le nom traditionnel de leur chef est Cuewaparu. Malgré leur nom, ils ne possèdent pas de Kaze protecteur, mais les si Xacace en détiennent un pour eux.

(2) Ancienne chefferie de La Roche.

Tadin(u) et CengeiteNode ri Kurub(u)

Node ri Kurub(u) serei Waikuri, chefferie actuelle.
 serei Hnala, (sous-clan éteint).
 si Waeroc, donnent le hnadu à serei Waikuri.
 si Hnozi
 si Re
 si Muse
 si Sego
 si Kaxexe
 si Thoda
 si Hnabung
 si Aulac
 si Urawa
 serei Wadid
 si Tanadèng

Si Turepawa, acania doku, responsables et garants de la paix entre le chef et ses sujets, parlent pour le chef.

Si Wahmu⁽¹⁾, ont les mêmes fonctions que si Turepawa, mais sous la responsabilité de ce dernier.

Si Xacace

idem

Si Taxèru(o), acania capidu, responsables du maintien de l'ordre dans l'intérieur de la chefferie, ainsi que la protection du chef. Pour cela détachent un kaze spécialisé en collaboration avec si Xacace.

Si Tapepe(a), acania kugu, détenteurs du kaze de guerre.

(1) Seraient classés comme si Hnacu(o).

Tadin(u) et Cengeite (suite)

Si Pula (1)

Si Pula si Mu⁽²⁾, Wakoca, le chef des si Mu n'est pas le toka guhnamonèng des si Pula, mais leu (le chemin), c'est-à-dire celui qui transmet le hnadu de tous les si Pula à la chefferie Naisselino, fonction qu'il détient de Waraw(i) acania doku pour le grand chef à Nece.

Si Pula si Tiur(c), maîtres de la terre, aca rawa, à Cengeite.

Si Pula si Xen(c)

Si Pula si Tawe, éteints sauf les descendants d'anciens réfugiés à Penelo.

Si Pula si Raro, maîtres de la terre, aca rawa, à Tadin(u).

Si Pula si Puimégèl (éteint)

Si Pula si Padoadan (éteint)

(1) Il y aurait des si Pula à l'île des Pins.

(2) Leur acania est si Tahnèd serei Bosh(c) de Mebwet.

Wabawo

Si Hmèd (clan éteint) chefferie ancienne (1).

Si Hmèd Tayeku, chefferie actuelle.

Si Hmèd s̄k Cele (si Poniwa Gohmèd), pêcheurs.

Si Hmèd serei Kurub(u), agriculteurs; sous-clans: Serei Wakayai
s̄h Macaacac
si Wie.

Si Xacace serei Boe(2), acania doku(3)

Si Xacace serei Wadèng, ceux qui gardent le kaze de mort et de guerre.

Ces deux derniers ne donnaient que le lakaka et non le hnadu au chef.

(1) En relations avec l'Ile des Pins ou leurs correspondants seraient les si Udic.

(2) Nos renseignements ne concordant pas ici avec ceux du R.P.DUBOIS précisons que l'appartenance des serei Boe aux si Xacace est prouvée par deux déclarations qui se complètent. A Wabawo les serei Boe eux-mêmes se disent ace re osoten(e) avec les si Gureshaba de La Roche qui eux reconnaissent être ace re osoten(e) des si Xacace de Wabawo.

(4) Mangent les restes du chef, couvrent ses maisons.

EniSi Med(u)⁽¹⁾

Si Hneod, chefferie apparentée à celle de Med(u) dont elle est la branche aînée⁽²⁾.

Si Nekub, apparentés au clan qui détient la chefferie, ne donnent ni hnadu ni lakaka; détiennent la magie agraire⁽³⁾.

Si Mwatashet⁽⁴⁾, donnent le hnadu détient la magie de pêche.

Si Tawadèng, idem

Si Hnaekeno, donnent le lakaka, pêcheurs et fabricants de pirogues pour le chef.

Si Cowel serei Yao, acania doku, détient le kaze de guerre, et les remèdes pour en guérir les blessures; bénéficie d'une immunité en cas de guerre où il sert de messager (probablement parce qu'en relation de parenté libre parler (ace re osoten) avec les si Xacace, acania des ennemis héréditaires si Hmèd(e)).

Si Cowel serei Yeli, acania sans autre qualification que de détenir des remèdes pour toute maladie d'origine magique indépendante des atteintes du kaze de guerre.

(1) Se retrouveraient à l'Ile des Pins sous le nom des si Kocice.

(2) L'ancêtre du chef d'Eni, aurait été un nommé Waitheane (non dynastique) dont le frère Jewine est à l'origine de la lignée des chefs de Med(u). Leur père à eux deux, Ihngane si Med(u) était l'un des enfants d'un si Weba disparu lors du massacre des èlètòk; la mère de Waitheane et Jewine aurait été une femme si Pecuaèn (èlètòk également).

(3) Partagent avec le chef le "bougnot" des prémices.

(4) Nom fonctionnel.

MeduSi Med(u)

Serei Anin⁽¹⁾, les serei Hnaule (Paul Katrei) qui détiennent la chefferie en font partie.

Donnent le hnaadu:

Si Tawadèng, pêcheurs pour le chef.

Serei Parawadid

Serei Gei

Serei Wagum

Serei Thet(e)

Si Wairu⁽²⁾

Donnent seulement le lakaka:

Si Comu⁽³⁾, èlètòk, ils forment apparemment un groupe bien individualisé, avec les sous-clans suivants:

serei Poninacani duangon, toka guhnamenèng
 serei Poniwajone
 serei Thubauḍ
 serei Pedāḍi
 serei Nemuneth, acania pour le chef de clan.

N.B.- Plus récente et moins organisée que celle de la branche aînée, la chefferie des serei Anin serei Hnaule partage avec celle-ci ses acania si Cowel serei Yeti⁽³⁾.

(1) Suivant les deux chefs actuels, de Medu et d'Eni, les relations personnelles entre les deux branches des si Hneod sont toujours bonnes. Les difficultés et les querelles proviendraient de leurs sujets.

(2) Descendants du clan èlètòk des si Thatha.

(3) Auraient donné aux si Cowel le kaze que ceux-ci détiennent actuellement.

Penelo

Si Gurewoc, détiennent la chefferie; maîtres de la magie du soleil.

Donnent le hnadu:

Si Mweteshet⁽¹⁾, gardent la porte de la chefferie; à la mort du chef ont droit à ses habits de même que de son vivant ils peuvent manger ses restes; détiennent une magie des ignames⁽²⁾.

Si Hnatat, nettoient la chefferie, réparent le mur d'enceinte et posent la poutre faîtière; possesseurs de mwaica comme les si Mweteshet.

Si Ne, serviteurs de la chefferie, tuent à l'occasion le poisson ou la tortue offerts et en mangent la tête.

Si Pula si Xone, immigrés à date récente.

Si Hnathege idem

Si Rûemec idem

Si Med(u) idem

Donnent seulement le lakaka:

Si Webu, clan èlètòk.

Si Thunu (de Patho), clan èlètòk, détiennent une magie pour les ignames; ont pour acania si Webu serti Cerethe.

Si Thunu serti Necac, toka guhnamenèng.

(1) Si Mweteshet, si Hnatat et si Ne seraient d'anciens èlètòk de même souche.

(2) Toutes ces magies de cultures sont ambivalentes; elles peuvent aussi bien servir à s'assurer une bonne récolte qu'à la détruire chez les autres.

Si Thunz serei Dadac

Si Cuwadèh, détiennent le Kaze de guerre.

Fournisseurs de poisson:

Si Neye, clan èlètòk, détiennent une magie de pêche.

N.B.- Curieusement c'est la chefferie apparentée de Tawainèd qui joue pour les si Gurewoc le rôle d'acania doku, garant du maintien de la paix et responsable de la conservation en état des bâtiments de la chefferie; mais à ce titre les si Rüemec ne sont tenus à aucune offrande.

Clans autonomes:

Serei Yaô⁽¹⁾, ancienne branche aînée des si Gurewoc; et les sous-clans dérivés serei Nakana et serei Denaco.

Si Lawacele (Kurin) détiennent une magie de pêche⁽²⁾.

Si Lawacele serei Seg(u): toka guñnamenèng.

Si Lawacele serei Wao.

Les si Lawacele ont pour acania les si Cowel serei Yaô, du même clan que celui de Eni ainsi que les si Weba serei Cerethe, les seuls clans à pouvoir construire et réparer la barrière autour de l'emplacement de la chefferie si Lawacele. Ils ne sont tenus à aucune offrande vis à vis des si Lawacele.

(1) Ont droit également aux services des si Mweteshet et de l'acania si Rüemec.

(2) Ils se défendent de faire une offrande du produit de leur pêche à la chefferie si Gurewoc.

Tawainèd

Si Rüemec⁽¹⁾ serei Wahnuman, détenteurs de la chefferie⁽²⁾.

donnent le hnady:

Si Rüemec serei Wego Wahnuman

Si Rüemec serei Thoc

Si Rüemec serei Nakel

Si Rüemec serei Tawèng

Si Rüemec serei Hnanuya, (sous-clan éteint).

Serei Koe, parle pour le chef.

Si Kadie

Si Rüezi, maîtres de la terre à Peorawa ainsi que les serei Cu.

donnent seulement le lakaka:

Si Mèr, fournisseurs de poissons ainsi que les clans qui dépendent d'eux:

Si Hnabung, clan èlètòk.

Si Elodià

Serei Cu⁽³⁾, acania doku, clan éteint.

Si Petho, serviteurs et gardiens de la chefferie; détiennent le kaze de guerre avec les si Athu(a); mangent les restes du chef et peuvent poser la poutre faîtière de la case; détiennent une magie des ignames.

Si Athu(a),

idem

(1) Branche cadette des si Gurewoc de Penelo.

(2) Il n'est pas tenu compte ici de la rivalité récente entre les deux branches de la chefferie de Tawainèd.

(3) On les dit apparentés aux si Pure dont ils seraient les ancêtres, mais ceux-ci le nient.

Wakone

N.B.- Il n'y a pas de chefferie locale.

donnent le lakaka au chef si Rüemec de Penelo:

Si Athu(a)⁽¹⁾ serei Watheb(o), toka guhnamenèng.

Si Athu(a) serei Asu

Si Rüezi

Serei Koe serei Nenereo, toka guhnamenèng

Serei Koe serei Waetekoe

Serei Koe serei Naoterekaz(ø)

Serei Koe serei Walaete

Serei Koe serei Nocac, acania pour le chef de clan.

Si Urawa, fournisseurx de taro.

Si Gurewoe, fournisseurs de poisson, clan éteint localement,
la plupart ayant émigré à date ancienne
à Toka (=Tiga).

(1) Différents des si Athu(a) de Tawainèd

Hnadid

Si Hnadid, (nom général)

Si Cabang⁽¹⁾, èlètòk, pêcheurs

Si Uai (clan éteint).

Ces deux clans sont dits tohnaroi; ils sont indépendants mais vont présenter le lakaka de tous les si Hnadid au chef si Rüemec de Tawainèd.

Si Petho, détenteurs d'un kaze au bénéfice du chef de Tawainèd.

Si Dowed⁽²⁾, détenteurs de la magie des ignames;
acania pour les autres si Hnadid.
 En relation d'échanges coutumiers
 avec les serei Kaw(e) de l'île
 des Pins (Kûto).

(1) En relation (que justifie un mythe) avec Lifou où il y aurait des si Hnadid à Edhongen dans le district de Nathalo.

(2) Soraient une branche des si Tapepe(a).

La RocheSi Gureshaba (nom général)

Si Tae, détiennent la chefferie:

Si Tae re abu ni Tarumu: toka guñnamènèng.

Si Tae re abu ni Neng(o) (Wanaiacane): parlent pour
le chef.

Si Tae re abu ni Un(e): maeteshet; mangent les restes
du chef.

donnent le hmadu:

Si Thubawae, détenteurs d'une magie des ignames.

Si Tawai, clan èlètòk.

Si Thaba

donnent seulement le kakaka:

Si Maceno, détenteurs d'une magie des ignames.

Si Hnerec Mwacaran, détenteurs d'une magie pour la
culture des bananes et des taros.

Si Hnerec si Obu, idem

Si Tadèng(1), détenteurs d'une magie de pêche, four-
nisseurs de poissons.

Si Tawakan, rattachés aux précédents.

Si Tapep(a), acania doku, détenteurs du kaze de guerre.

ne donnent qu'une offrande occasionnelle (puec):

Si Hnathege(2), ont le privilège de tuer la tortue.

Node ri Kuruh(u), installés là à titre d'anciens alliés.

(1) En relation avec l'Île des Pins mais en passant par l'intermédiaire des si Med(u) chez qui abordaient les gens d'Uzeri (si Kocice).

(2) Habitaient la pointe Rekabeco avant le massacre des èlètòk, seraient originaires de Lifou.

N.B..- Répartition des clans dans les villages dépendant de La Roche;

Ceni

Si Hnathege serei Seg(u), toka guhnamenèng.
 Si Hnathege serei Bon, (clan éteint).
 Si Hnathege si Anum(i), (clan éteint), serviteurs (Mweteshet).
 Si Hnathege si Owi, acania pour le chef de clan.

Hatha

Si Tadèng
 Si Tawakan

Hnaenèd

Si Tawai
 Si Thubawae
 Si Tae re abu ni Tamumu

Peyec

Si Thuba
